

Plan Local d'Urbanisme

VILLENEUVE-L'ARCHEVÊQUE

ELABORATION	1 ère REVISION
prescrite le : 10 novembre 2003	prescrite le :
arrêtée le : 28 juin 2006	arrêtée le :
approuvée le : 23 mai 2007	approuvée le :
modifiée le : 4 septembre 2008	modifiée le :
mise à jour le :	mise à jour le :

PIECE N° 1

PROCÉDURE

agence d'aménagement et d'urbanisme



hôtel entreprises rue Marchevant 77650 Ecuvelles
Tel 01.60.70.25.08. Fax 01.60.70.29.20

VU pour être annexé à la délibération du :
4 septembre 2008

MODIFICATION DU P.L.U. DE VILLENEUVE-L'ARCHEVÊQUE

Bordereau des pièces constitutives du dossier

Pièce n° 0 :	notice explicative.
Pièce n° 1 :	procédure.
Pièce n° 2.1 :	rapport de présentation (extraits).
Pièce n° 2.2 :	projet d'aménagement et de développement durable. orientations d'aménagement (extraits).
Pièce n° 3.1 :	document graphique, zonage au 1/5.000 ème.
Pièce n° 3.2 :	document graphique, zonage du bourg au 1/2.500 ème.
Pièce n° 4 :	règlement.
Pièce n° 5.A :	liste des emplacements réservés.
Pièce n° 5.B :	liste des opérations déclarées d'utilité publique : néant.
Pièce n° 5.C :	annexes sanitaires.
Pièce n° 5.C.1.1 :	annexe sanitaire eau potable notice.
Pièce n° 5.C.1.2 :	annexe sanitaire eau potable plan du bourg au 1/2.500 ème.
Pièce n° 5.C.2.1 :	annexe sanitaire assainissement notice.
Pièce n° 5.C.2.2 :	annexe sanitaire assainissement plan au 1/2.000 ème.
Pièce n° 5.C.3 :	annexe sanitaire ordures ménagères.
Pièce n° 5.D.1 :	tableau des servitudes d'utilité publique.
Pièce n° 5.D.2 :	plan des servitudes d'utilité publique au 1/5.000 ème.
Pièce n° 5.D.2.a :	plan des secteurs affectés par le bruit au 1/2.000 ème.
Pièce n° 5.D.2.b :	plan des zones inondables au 1/2.000 ème.
Pièce n° 5.D.2.c :	plan des zones concernées par le DPU au 1/2.500 ème.
Pièce n° 5.D.2.d :	plan des zones inondables de la Vanne et du zonage du P.L.U au 1/2.000 ème.
Pièce n° 5.E :	Liste des personnes publiques associées et consultées sur le P.L.U. arrêté et avis formulés.
Pièce n° 5.F :	liste des lotissements dont les règles sont maintenues : néant.

NE SONT CONCERNÉES PAR CETTE MODIFICATION ET NE FIGURENT DANS LE PRÉSENT DOSSIER, QUE LES PIÈCES DONT LA DÉSIGNATION EST EN CARACTÈRES GRAS.

• L'élaboration technique du dossier est menée pour le compte de la Communauté de Communes de la VANNE par l'agence d'aménagement et d'urbanisme Eu.Créal, Hôtel des Entreprises, rue Monchavant - 77 250 ECUELLES. Cette agence est dirigée par Eric Henderyksen, urbaniste responsable des études ; exerce en libéral depuis octobre 1994 : Docteur (2003) et diplôme d'Études Approfondies (1999), de l'Institut Français d'Urbanisme - École Nationale des Ponts-et-Chaussées ; maîtrise des Sciences et Techniques 1981, du Centre d'Études Supérieures d'Aménagement (École Polytechnique universitaire de Tours).

Urbaniste qualifié par l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes (O.P.Q.U) n° 77, renouvelé le 12 avril 2006.

L'agence met en outre à la disposition de ses maîtres d'ouvrage :

- un assistant d'études écologue, Licence Sciences de la Vie et de la Terre (Paris VI 2008), en Licence professionnelle Ressource et Qualité de l'Eau dans l'Environnement ;
 - une assistante d'études, diplôme de Capacité en Droit 2000, de Paris I Panthéon - Sorbonne ;
 - une chargée d'études et de communication, juriste : diplôme d'Études Approfondies de Droit Social, Paris I Panthéon - Sorbonne ; Maîtrises de Gestion, et des Sciences et Techniques de Droit Social du Travail.
-